

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD’HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s’est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l’appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 29
SUBVENTION AU COMITE REGIONAL MOSAÏC AUVERGNE RHONE-ALPES

Ne prend pas part au vote : Samir EL BAKKALI en tant que membre de l'association à titre personnel

Le Comité Régional Mosaïc Auvergne Rhône-Alpes a pour objet de promouvoir l'éducation à la citoyenneté, l'accès aux droits pour tout.e.s et la lutte contre les discriminations.

Ainsi, le Comité élabore des projets et des initiatives visant la cohésion sociale et faisant la promotion du « mieux vivre ensemble ».

C'est en s'inscrivant dans cette démarche que chaque année l'association organise un colloque sur un grand thème de société.

Depuis 2017, ce colloque a lieu à Clermont-Ferrand.

En 2019, l'association nous avait déjà sollicité pour un financement de 2000 €, qui leur avait été accordé. Pour rappel, le colloque organisé l'an dernier portait sur la thématique : « Les droits des femmes et la nouvelle société. »

Le prochain colloque portera sur : « La crise du Vivre Ensemble dans notre société multiculturelle : le Vivre Ensemble, entre illusion et réalité »

Aux travers de plusieurs tables rondes, différents questionnements seront abordés :

- Le rôle de l'école de la République,
- Les valeurs du sport comme moteur de cohésion,
- Quels leviers peuvent être mis en œuvre en termes de politiques publiques,
- La crise sanitaire actuelle et ses impacts sociaux.

Ce colloque s'adresse en particulier aux populations habitant en quartiers prioritaires mais aussi aux professionnel.le.s de l'éducation nationale, de l'éducation spécialisée, travailleur.se.s sociaux.les...

Le Comité sollicite de la Ville de Clermont-Ferrand une subvention pour l'organisation du colloque de 5500 euros sur un montant total prévisionnel de 25 878 euros sans la valorisation des contributions volontaires en nature.

Des co-financements ont été demandés à la Région à hauteur de 5500 euros, au Conseil Départemental et à l'État (FIPD, DRJSCS et CGET) pour des montants respectifs de 2500 et 11500 euros et à Clermont Métropole à hauteur de 2000 euros.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 2500 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

Compte tenu de l'intérêt local que représente l'action de l'association, la Ville a décidé de la soutenir au regard de la promotion de l'égalité des droits et, en particulier, de la lutte contre les discriminations.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'attribuer cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux opérations nécessaires à leur exécution.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **- 9 OCT. 2020**

Pour Le Maire, et par délégation
L'Adjointe à l'Égalité des Droits

Magali GALLAIS

